

# L'exemple vendéen pour mener la guerre aux déchets

La direction régionale de l'Ademe a organisé un voyage d'étude en Pays de la Loire, territoire pionnier en matière de tarification incitative. Un territoire où les volumes de déchets valorisés avoisinent déjà les 70 %

Pour certains, c'est un projet encore lointain. Pour d'autres, le dernier levier à actionner dans la politique de réduction des déchets. Mais dans la plupart des cas, elle reste un concept un peu flou. Et une procédure complexe à mettre en œuvre. La tarification incitative, en Corse, tout le monde en parle. Elle peut prendre plusieurs formes, s'appuyer sur différents dispositifs, être plus ou moins efficace. Quelle que soit la formule vers laquelle les collectivités s'orientent, une exigence reste de rigueur : il faut que la population y adhère. Et ça, ce n'est pas toujours gagné. Les élus de la région Pays de la Loire ont été des pionniers en la matière.

Après avoir invité, au mois de mars dernier, une délégation vendéenne dans l'île, la direction régionale de l'Ademe, en collaboration avec l'office de l'environnement, a organisé un voyage d'étude à l'intention des intercommunalités de Corse.

Huit d'entre elles ont répondu à l'invitation de Camille Fabre, directeur régional de l'Ademe. Des élus, des cadres ou des techniciens, ainsi que des représentants du Syvadec et de l'OEC ont donc quitté l'île pendant deux jours. Objectif : s'inspirer, au travers d'un retour d'expérience, de l'exemple des communautés de communes ou d'agglomération d'un territoire allant des terres de Montaigu à la Roche-sur-Yon en passant par le Pays des Herbiers. Nous y étions et pouvons donc témoigner de la chaleur de l'accueil, de la disponibilité de nos hôtes et de la qualité des échanges.

Mais aussi de la complexité du passage à la tarification incitative, même sur un territoire qui a eu une démarche exemplaire en matière de col-

lecte et de traitement des déchets.

## L'engagement et la solidarité des élus

"Je n'ai pas dormi pendant sept mois". Cette phrase, prononcée par Claude Durand, vice-président de la communauté de communes Terres de Montaigu, illustre sans doute bien mieux qu'une longue tirade cette complexité. Le maire de la Bernardière et ancien président du syndicat mixte, ancêtre de l'interco, a été l'un des premiers en France à engager une réflexion sur la tarification incitative. C'était en 1998. Mais si son sommeil a été perturbé, c'était vraiment pour la bonne cause. Après avoir optimisé le service de collecte et multiplié les actions de communication pour sensibiliser les usagers, en 2001, les premières factures ont été éditées. S'accompagnant, en à peine quelques mois, d'une production de déchets divisée par deux.

Les Vendéens seraient-ils donc plus vertueux que les autres ? Il y a sûrement un peu de cela. Mais, c'est surtout l'engagement des élus qui a été mis en exergue par Claude Durand. Comme par tous les interlocuteurs que la délégation corse a pu rencontrer au cours de ces quarante-huit heures. Du territoire des Herbiers à la communauté d'agglomération de la Roche-sur-Yon, jusqu'au siège de Trivalis, le syndicat mixte départemental chargé du traitement des déchets - l'équivalent du Syvadec chez nous -, même combat, même discours et même constat. La production de déchets et notamment celle de fermentescibles a diminué de manière considérable. À titre indicatif, la *poubelle grise* a perdu 99 kg en 13 ans.



Des élus, des cadres ou des techniciens, ainsi que des représentants du Syvadec et de l'OEC ont quitté l'île pendant deux jours. Objectif : s'inspirer de l'exemple des communautés de communes ou d'agglomération des Pays de la Loire.

Elle pesait 260 kg par habitant en 2003 pour 161 kg aujourd'hui. La tarification incitative y est pour beaucoup. L'implantation de déchetteries, recycleries et autres ateliers de revalorisation a accompagné les efforts de la population.

De même, la mise en place de conteneurs plus performants, enterrés ou semi-enterrés, de pavillons de compostage, l'optimisation du système de collecte, ont favorisé le geste de tri chez les habitants. Faisant du territoire vendéen le meilleur élève au plan national. Avec près de 70 % de déchets valorisés, alors que l'objectif fixé par la loi de transition énergétique est de 55 % à l'horizon 2020, et un poids d'ordures ménagères qui continue à baisser chaque année, la région Pays de la Loire pourrait marquer une pause. Au contraire, élus et techniciens s'imposent chaque année de nouveaux défis. Travaillant sur l'extension du tri à d'autres déchets valorisables, s'engageant dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, multipliant les actions de communication. Vingt ans après le



La mise en place de conteneurs plus performants, enterrés ou semi-enterrés, de pavillons de compostage, l'optimisation du système de collecte, ont favorisé le geste de tri chez les habitants. Faisant du territoire vendéen le meilleur élève au plan national. /PHOTOS I.V.

début de sa guerre contre les déchets, marquée par autant d'années de victoires, la Vendée continue le combat. "On ne pourrait pas revenir en ar-

rière. On a tous tiré dans le même sens et ça a marché. Mais on a encore une marge de progression !", assurent les élus vendéens.

Un exemple à suivre, indéniablement. À condition d'en avoir la volonté et de s'en donner les moyens.

I.V.

## La délégation corse salue l'hospitalité vendéenne

Autour de l'équipe de l'Ademe - Camille Fabre, directeur régional, Philippe Sampieri, ingénieur et François Estrade, chargé de projet sur la tarification incitative -, des techniciens de l'office de l'environnement - Michel Battesti et Patrick Bezert - et du Syvadec - Catherine Luciani et Joseph Casanova - des représentants de communautés de communes ou d'agglomération étaient du voyage. Sophie Dallest, responsable du service tri à l'interco Calvi-Balagne, François Filoni, Marie Laurence Sotty et Jean Marc Sanchez, vice-président, conseillère communautaire et directrice des services à l'interco du Cap Corse, Antoine Poli et Aurélie de Peretti, président et agent du service technique pour la Castagniccia-Casinca, Serge Bereni, responsable de service en Costa-Verde, Louis Cesari, président de l'interco Fium'Orbu-Castellu, Joseph Antonini et Nicolas Battesti, responsable technique et adjoint pour l'Ouest Corse et Maud Niergi ingénieur principal pour l'interco du Sud Corse avaient répondu à l'invitation. Tous ont salué l'organisation de ce voyage d'étude qui s'est déroulé sans aucun temps mort. Mais aussi la qualité de l'accueil des élus vendéens et des responsables du syndicat Trivalis.

I.V.

## Appel à projets de l'Ademe sur la tarification incitative

À ce jour, aucune collectivité corse n'a mis en place la tarification incitative. Afin de répondre à la problématique des déchets dans l'île et d'atteindre les objectifs fixés par la loi, la direction régionale de l'Ademe lance un appel à projets pour développer cette mesure sur le territoire. Les collectivités ayant participé à ce voyage d'étude pourront candidater avant le 1<sup>er</sup> juin prochain.

La tarification incitative (TI) repose sur le principe pollueur-payeur. La redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) incluent à ce moment-là une part fixe mais aussi une part variable évaluée selon le volume de déchets produits par foyer. Sur les territoires où le dispositif a été mis en place, on enregistre une diminution significative des ordures ména-

gères et une augmentation tout aussi sensible du geste de tri. Le passage à la TI reste cependant complexe, comme ont pu en témoigner les élus vendéens rencontrés. C'est pourquoi l'Ademe propose un accompagnement personnalisé aux collectivités qui souhaitent s'engager dans ce dispositif. Combien seront-elles dans l'île ? Réponse dans quelques semaines.

I.V.